



**Arrêté portant nomination d'un mandataire auprès de la sous-régie de recettes
du multi-accueil les bébés d'Ourcq à Villeparisis**

Arrêté – 22.126

Mandataire nommé : Madame Elodie CORREIA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, R.1617-1 et suivants fixant les conditions d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies des collectivités territoriales et des établissements locaux ;

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 modifié relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° A 15-579-SRCT du 9 novembre 2015 portant fusion des communautés d'agglomération Roissy Porte de France et Val de France et extension de périmètre à dix-sept communes de la communauté de communes Plaines et Monts de France au 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°17.060 du 23 novembre 2017 créant la régie de recettes unique auprès du service Petite Enfance de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France situé au Mesnil-Amelot ;

Vu la délibération n°18.010 du 15 février 2018 modifiant la régie de recettes auprès du service petite enfance de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.109 du 11 juillet 2020 relative à l'élection de Monsieur Pascal Doll en qualité de Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°21.063 du 8 avril 2021 modifiant la régie de recettes et les sous-régies auprès du service petite enfance situé au Mesnil-Amelot ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 1^{er} décembre 2022;

Vu l'avis conforme du régisseur principal en date du 2 novembre 2022 ;

Vu l'avis conforme des mandataires suppléants en date du 2 novembre 2022 ;

ARRETE

Article 1 :

Madame Elodie CORREIA est nommée mandataire auprès de la sous-régie de recettes du multi-accueil les bébés d'Ourcq situé à Villeparisis (77), à compter du 2 novembre 2022, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes du service petite enfance situé au Mesnil-Amelot, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans les actes de création et de modification (délibérations n° 17.060 du 23 novembre 2017, n° 18.010 du 15 février 2018, et n°21.063 du 8 avril 2021) ;

Article 2 :

Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif et dans les actes modificatifs de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal. Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus dans les actes constitutifs et modificatifs de la régie ;

Article 3 :

Le mandataire est tenu d'appliquer pour ce qui le concerne, les dispositions du décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le Code de la santé publique et le Code de l'action sociale et des familles et de l'instruction ministérielle codificatrice N° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 ;

Article 4 :

Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et Madame la Responsable du Centre des Finances Publiques de Sarcelles, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera faite à Madame la Responsable du Centre des Finances Publiques de Sarcelles.

Fait à Roissy-en-France, le

- 2 JAN. 2023



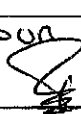

Président,

Pascal DOLL

Inspectrice Division des Finances
Responsable du Centre des Finances Publiques
et Comptable Régionale
Responsable du Centre des Finances Publiques

Annie RABASSE

Arrêté - 22.126

Le régisseur titulaire	Ophélie MAIRESSE
Signature de la mention précédée « Vu pour acceptation »	Vu pour acceptation 
Le mandataire	Elodie CORREIA
Signature de la mention précédée « Vu pour acceptation »	Vu pour acceptation 

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

